

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-763859

138702

**Maladie**       **Dentaire**       **Optique**       **Autres**

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12305 Société : \_\_\_\_\_  
 **Actif**       **Pensionné(e)**       **Autre** : \_\_\_\_\_  
 Nom & Prénom : EL MAROU OTMANE  
 Date de naissance : 16/06/1983  
 Adresse : CASA  
 Tél. : 0661 1176 19 Total des frais engagés : \_\_\_\_\_ Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 17/11/2022  
 Nom et prénom du malade : El monde somail Age : \_\_\_\_\_  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : Rhinite obstructive  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 17/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : \_\_\_\_\_

MUPRAS  
 25 NOV. 2022  
 H. HAKANI  
 ACCUEIL





3620  
u/ edmosinop

2,5 cont / 7's Dr. Louis

279,70

**STE PHARMACIE GOLF CITY**  
Centre commercial **Mustoum Golf city**  
RDC N° 9 **Boulevard - Casablanca**  
Tél: 0522 59 07 09



®

# Sirop

ACTIVE :

..... 0,5 mg

..... 1 ml

hydroxybenzoate de méthyle,  
que, sorbitol, propylène glycol,

QUE :

gée, exerçant un effet antagoniste

sélectif sur les récepteurs H<sub>1</sub> périphériques.

## DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT :

- La rhinite allergique.
- L'urticaire chronique idiopathique.
- Les démangeaisons et éruptions urticariennes.

## ATTENTION

### DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT :

- Hypersensibilité à la substance active, à l'un des excipients, ou à la loratadine.

### MISES EN GARDE ET PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Ce médicament contient du sorbitol et du saccharose. Si vous avez une intolérance à certains sucres, contactez votre médecin avant de prendre ce médicament.
- Faites attention avec Erlus® si vous présentez une maladie des reins.

### GROSSESSE ET ALLAITEMENT :

l'administration d'Erlus® n'est pas recommandée durant la grossesse et l'allaitement.

### INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES :

l'administration d'Erlus® avec d'autres médicaments.

### PRECAUTIONS D'EMPLOI AVEC LES MACHINES :

le médicament peut provoquer un effet somnolent et ne

est contre-indiqué pour les personnes sensibles à la lactose.

BOTTU SA  
PPV : 71 DH 50

États grippaux

oscillococcinum<sup>®</sup>

6 doses



BOIRON<sup>®</sup>



CIP: 3400932811007

LOT: 160341

EXP.: 03/2025